



Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) du 21 janvier 2019

Paris le 21 janvier 2019

Le CCMMEP s'est réuni ce jour au ministère de l'Éducation nationale. Les 6 élus Spelc (Luc Viehé, Régine Mahé, Catherine Blandin, Jean-Yves Murgue, Hervé Le Scanff, Mado Menzein) étaient présents.

Cela a été l'occasion pour le Spelc de réafficher ses priorités en CCMMEP :

- ✓ déprécarisation et création d'un corps de contractuels remplaçants ;
- ✓ amélioration des conditions d'exercice et des salaires ;
- ✓ meilleure adaptation du PPCR au privé et résolution des dysfonctionnements ;
- ✓ participation à la réécriture des textes réglementaires sur le mouvement de l'emploi.

Lors de la présentation du bilan social, le Spelc a condamné les 550 suppressions d'emploi prévues à la prochaine rentrée. Il n'accepte pas non plus l'obligation pour les maîtres du second degré d'effectuer une deuxième heure supplémentaire au détriment de l'emploi stable.

Les représentants du ministère ont présenté les documents statistiques relatifs au schéma d'emplois pour la rentrée 2019, et distribué en séance le bilan de la session 2018 des concours de l'enseignement privé sous contrat.

Les représentants du Spelc ont activement participé aux discussions sur le projet de nouvelle circulaire sur les modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage. Elle est destinée à remplacer la circulaire 2016-086 rendue obsolète par la disparition des recrutements réservés, « l'extinction » des lauréats de la session exceptionnelle 2013-2, la parution de la circulaire d'ouverture des écoles hors contrat (circulaire DAF D3 2018-096 citée en référence) et la nécessité d'actualiser certains termes de vocabulaire, notamment les « sessions renouvelées ».

Le Spelc poursuivra son travail de propositions lors d'audiences aux cabinets des ministres (de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture), d'une réunion sur le PPCR et d'une consultation pour le projet de décret sur le mouvement de l'emploi, annoncées par les représentants de l'administration lors de cette séance du CCMMEP.